

22 février 2011 - Déclaration de la Fédération CGT des Services publics

Carton rouge à la Cour des Comptes !

La Cour des Comptes vient de rendre son rapport annuel. Elle a adressé un carton rouge à plusieurs établissements publics, dont le CNFPT – Centre National de la Fonction Publique Territoriale – en formulant 6 recommandations.

Cette stigmatisation du CNFPT est inadmissible.

Elle est malheureusement logique de la part de la Cour des Comptes.

En effet, la Cour des Comptes, présidée par Didier MIGAUD (père de la LOLF, ancien député socialiste de l'Isère et ancien président de la commission des finances de l'Assemblée nationale), veille à la mise en œuvre d'une politique de réduction drastique des services publics, de casse de la Fonction publique avec la RGPP et de baisse des dépenses publiques.

Les constats faits par la Cour des Comptes traduisent sa logique libérale.

1. Accélérer la mise en œuvre de la loi Hortefeux

Plutôt que de dénoncer les conséquences négatives de la loi Hortefeux de 2007 sur la formation des fonctionnaires territoriaux et la réduction drastique de la for-

mation d'intégration pour les agents des catégories A et B, que tout le monde reconnaît aujourd'hui désastreuse, la Cour des Comptes demande au CNFPT d'accélérer la mise en œuvre de cette loi néfaste.

Elle encourage la fin de la mutualisation des moyens dont est garant le CNFPT par l'appréciation positive qu'elle a de l'exigence des grandes collectivités d'une demande de retour sur cotisation.

Elle encourage la transformation de la nature du CNFPT en en faisant un " prestataire " au service des employeurs locaux plutôt que le garant d'un service public de la formation professionnelle au bénéfice exclusif de la Fonction publique territoriale et de ses missions.

Elle constate la baisse d'activités des ENACT et, plutôt que de dénoncer la suppression de la FIA des cadres territoriaux, elle suggère la fermeture d'une partie des écoles en considérant « trop floue la mise en place du réseau des écoles » et en recommandant « une adéquation des moyens en place au champ, désormais réduit, des missions ». Dans le même temps, l'honorable Cour fait l'impasse sur l'augmentation importante de l'activité du CNFPT entre 2006 et 2010 (+ 42,1% de journées formation !).

2. Organiser la privatisation de la formation professionnelle

La Cour des Comptes le dit clairement « *La formation est une activité de production de services marchands ouverte à la concurrence. Le CNFPT, chargé d'une mission de service public pour laquelle il bénéficie de droits spéciaux, doit se mettre en conformité avec la directive européenne et se soumettre à l'obligation de tenir des comptes séparés* ». Cette " injonction " est l'application servile de l'AGCS, émanation des directives du FMI !

La Fédération CGT des Services publics récuse cette conception de la formation professionnelle des fonctionnaires territoriaux. La formation professionnelle des fonctionnaires territoriaux est un service public qui, comme tous les services publics de notre pays, doit bénéficier d'un cadre juridique protecteur qui garantit son monopole public.

3. Organiser le démantèlement du CNFPT

Les recommandations concernant l'établissement lui-même vont toutes dans le même sens de la logique libérale de la Cour des Comptes :

- privatisation et externalisation des services logistiques de l'établissement (restauration et hébergement) ;
- réduction des effectifs avec une attaque ciblée contre les personnels du siège ;
- incitation à la mise en place d'un salaire au mérite (régime indemnitaire modulé selon les résultats) et suppression de la notation des agents ;
- attaque contre les organisations syndicales internes du CNFPT et son Comité des Œuvres Sociales.

4. Etrangler financièrement le CNFPT

La sixième recommandation de la Cour des Comptes concerne la baisse de la cotisation de 1% dont il faut rappeler qu'elle n'est plus intégralement perçue par le CNFPT puisqu'il est contraint d'en reverser une partie aux centres de gestion pour l'organisation des concours.

Ce n'est pas d'une baisse de la cotisation du CNFPT dont a besoin la formation professionnelle des fonctionnaires territoriaux, c'est d'une augmentation. **La Fédération CGT des Services publics rappelle sa revendication d'une augmentation à 3% de la cotisation.**

La fédération CGT des Services publics dénonce les constats portés par la Cour des Comptes qui visent à accélérer la casse du statut de la Fonction publique territoriale, privatiser le service public de la formation professionnelle, démanteler le CNFPT et l'étrangler financièrement. Elle dénonce la logique de RGPP que traduit ce rapport.

En attaquant le CNFPT, c'est tous les fonctionnaires territoriaux que la Cour des Comptes attaque. Or, les fonctionnaires territoriaux ont été, comme les agents des Ports et Docks de Marseille, à la pointe du combat contre la réforme des retraites à l'automne dernier.

C'est pourquoi la Fédération CGT des Services publics adresse un **CARTON ROUGE à la Cour des Comptes.**